



Pension alimentaire, part maison.

Par **maoline**, le **09/10/2014** à **23:01**

Bonjour, mon ex voudrait supprimer la pension alimentaire pendant trois ans, d'une somme de 300 euros par mois pour deux enfants contre la part de la maison qu'elle me doit. (sachant que l'année prochaine un de mes enfants vivra avec moi et non plus chez sa mère. apparemment le notaire pourra lui fournir un papier formulant ceci et être valide? Pouvez-vous me dire si cela est possible? En sachant qu'elle rachète le crédit avec un autre homme.